

Les crédits

des deux côtés de la Chambre pour savoir quelle est leur position sur cette question cruciale.

• (1630)

La présidente suppléante (Mme Champagne): Question ou commentaires. La parole est à la secrétaire parlementaire.

Mme Browes: Madame la Présidente, je veux simplement m'assurer que j'ai bien compris le député. Il a sans doute voulu dire que les dépenses du gouvernement au titre de l'enseignement postsecondaire avaient augmenté. Or, il n'y a pas de réduction, il y a une augmentation des transferts aux provinces en matière de santé et d'enseignement postsecondaire, 19,8 milliards de dollars en 1989-1990 et 20,8 milliards de dollars en 1990-1991. Environ 29 p. 100 de cet argent est destiné à l'enseignement postsecondaire. J'espère que le député se rend compte que c'est là une augmentation de plus de un milliard de dollars comparativement à 1990-1991 pendant la première année où les mesures restrictives sont en place. De fait, nous nous sommes engagés à accroître le financement de l'enseignement postsecondaire. Le financement procurera 25 milliards de dollars de plus aux provinces au cours de cinq prochaines années que pendant les cinq dernières années. Il s'élevait à 83 milliards de dollars entre 1984-1985 et 1988-1989 et il sera de l'ordre de 108 milliards de dollars entre 1989-1990 et 1993-1994. Les propos du député me laissent perplexe, car le soutien fédéral pour l'enseignement postsecondaire a dépassé celui des provinces.

Le député a affirmé qu'il fallait dépenser davantage, mais je veux lui demander où il pourrait obtenir les sommes supplémentaires pour appliquer les programmes dont il parle?

M. Allmand: Madame la Présidente, il semble que la députée ne m'écoutait pas attentivement. Bien entendu, par rapport à l'année dernière, le gouvernement a augmenté le budget qu'il consacre à l'enseignement postsecondaire. Nous n'avons pas dit le contraire.

Ce que nous disons, c'est que le gouvernement a réduit le taux prévu d'augmentation du budget. Autrement dit, les provinces s'attendaient à recevoir une somme donnée, mais, en raison de ce budget, elles obtiendront moins que prévu. Voilà ce que je voulais dire. Certes, le

gouvernement augmente le budget, mais pas autant qu'il s'y était engagé par les années passées.

Dans le budget, il a assurément réduit le taux d'augmentation des fonds versés aux provinces pour les services de santé et d'enseignement. Là est la question.

Pour répondre à la dernière question de la députée, nous trouverons certainement plus de fonds pour l'éducation dans les autres budgets du gouvernement. Il est absolument indispensable que nous disposions d'une population active très compétente et très qualifiée.

Soit dit en passant, ce ne sont pas des députés libéraux qui parlent. J'invite la députée à lire l'article de fond paru dans le numéro du printemps 1989 de la revue du Centre canadien du marché du travail et de la productivité. Il s'agit d'un centre composé de représentants des entreprises et des syndicats, et non uniquement des syndicats. Que dit-il? Il dit que, par étudiant, les fonds publics que le Canada consacre à l'enseignement secondaire et postsecondaire représentent une plus faible proportion du PIB que la moyenne dans dix-sept pays de l'OCDE. Ce rapport critique non seulement le gouvernement fédéral, mais également les gouvernements provinciaux, parce qu'ils soutiennent trop peu les services d'enseignement.

En ce qui a trait à la formation—et c'est une question très claire—le gouvernement a fait des réductions de 32 p. 100 entre 1984 et 1989. Ces réductions ont été considérables. Les chiffres en disent long. Qu'a fait le gouvernement? Il tente de réparer les pots cassés en retirant 800 millions de dollars de la caisse d'assurance-chômage, parce que la Commission de Grandpré et d'autres commissions l'ont critiqué pour ne pas investir suffisamment d'argent dans la formation. Il tentera maintenant de remettre cet argent dans la formation. Au lieu de le puiser dans les recettes fiscales générales, il le prend dans les poches des sans-emploi.

La présidente suppléante (Mme Champagne): Nous reprenons le débat. Le député de Burlington.

M. Bill Kempling (secrétaire parlementaire de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame la Présidente, je suis heureux de pouvoir prendre la parole au sujet de la motion. Il me semble même que le député m'a donné l'occasion de faire des remarques élogieuses sur les réalisations de notre gouvernement.

On n'a pas besoin de demander à notre gouvernement de prendre des mesures pour jeter les fondations d'un avenir prospère pour le pays, car nous avons déjà pris de